

TERMES DE REFERENCE (TDR)

QUELLES FORMES D'APPRENTISSAGE METTRE EN ŒUVRE POUR REpondre AUX OBJECTIFS DE FORMATION DES POPULATIONS RURALES EN AFRIQUE

ETUDE PRINCIPALE (N°1) AU BURKINA FASO ETUDE SECONDAIRE (N°2) EN GUINEE

Date limite de soumission
des dossiers le 25 avril 2011

A travers les exemples de deux pays, le Burkina Faso et la Guinée, les consultants montreront comment **les apprentissages professionnels** sont mis en œuvre dans les dispositifs publics nationaux, comment ils fonctionnent et comment ils répondent aux objectifs de formation des populations rurales. Les consultants feront état d'autres expériences d'apprentissage des métiers agricoles et ruraux dans les autres secteurs : privés, confessionnels, associatifs, organisations non gouvernementales, etc., et en feront une étude comparative. Dans cet objectif, ils présenteront un cadre d'analyse incluant des indicateurs de mesure précisés dans la méthodologie employée, avec notamment l'évaluation des coûts des différentes formes d'apprentissages qui auront fait l'objet de l'étude. Ils proposeront aussi des pistes pour adapter les formes d'apprentissage aux situations spécifiques des agriculteurs, des agricultrices et des jeunes qui feront ce métier. Ils tenteront enfin de définir s'il existe des formes d'apprentissage spécifiques aux pays étudiés et plus généralement au continent africain, notamment selon les caractéristiques du public visé (âge, genre, origine géographique, milieu social, appartenance ethnique, niveau d'alphabétisation, capacité financière contributive à la formation...).

Le consultant pour le Burkina Faso sera responsable de la finalisation de la note méthodologique et de la synthèse comprenant la comparaison des résultats du Burkina et de la Guinée.

1. Informations générales

1.1. Le réseau FAR

Le réseau international « Formation Agricole et Rurale » ou plus simplement « Réseau FAR »¹ est né de la volonté des participants à un atelier international sur la formation *de masse* en milieu rural tenu à Ouagadougou en 2005 de poursuivre une réflexion opérationnelle commune sur la formation professionnelle dans le cadre des politiques nationales de développement agricole et rural. Le réseau est un outil d'échange, d'analyse, de production de références et de capitalisation d'expériences pour appuyer les équipes nationales dans l'élaboration des stratégies nationales de FAR. Il contribue aussi à former et à structurer une expertise locale de haut niveau destinée à accompagner les réformes institutionnelles de la FAR.

Le réseau est doté d'un comité de pilotage composé des représentants de treize pays : l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la France, la Guinée, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie. Son secrétariat exécutif basé en France² est chargé de mettre en œuvre les programmes d'activité validés par le comité de pilotage.

Les représentants pays au comité de pilotage du réseau constituent des « points focaux » pour la définition des études, leur organisation et leur suivi dans les pays concernés. Ils ont décidé de s'impliquer dans la réalisation des présentes études parce que la dynamique actuelle de FAR dans leur pays peut servir de base de réflexion pour les autres pays dans le cadre d'une mutualisation des expériences.

¹ Se reporter au site www.far.agropolis.fr et à la bibliothèque numérique (<http://www.agropolis.fr/formation/formations-agricoles-rurales-bibliotheque.php>) pour toute information supplémentaire, notamment les références biblio citées dans nos documents.

² Au sein de Montpellier SupAgro, le « Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques » réunissant depuis 2007 l'école d'agronomie de Montpellier (ENSAM), le CNEARC, la SIARC et le CEP de Florac (voir www.supagro.fr).

1.2. Le programme ADEX.FAR

Sur la période 2010-2012, le comité de pilotage du réseau FAR a arrêté un programme d'activités intitulé « Appui au développement de l'expertise en formation professionnelle et technique agricole et rurale dans les pays du sud » (ADEX.FAR).

Ce programme poursuit quatre objectifs :

1. Mutualiser, capitaliser et diffuser les références existantes sur les politiques et les dispositifs de formation professionnelle et technique en milieu rural ;
2. Renforcer les compétences et les capacités d'intervention des acteurs en charge de l'élaboration de stratégies nationales et de la mise en œuvre des dispositifs de formations professionnelles et techniques agricoles et rurales ;
3. Favoriser les synergies et les partenariats entre acteurs et développer les argumentaires nécessaires aux décisions relatives au développement des dispositifs de FAR en faveur de la formation des producteurs ;
4. Produire des références dans les domaines où sont constatées de profondes carences.

Le programme ADEX.FAR bénéficie du financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et sa maîtrise d'ouvrage est déléguée à Montpellier SupAgro.

1.3. Le partenariat avec l'ADEA

Les présentes études sont faites en partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) dans l'optique de la préparation de la Triennale 2011 sur le thème « Promouvoir les connaissances, compétences et qualifications critiques pour le développement durable de l'Afrique : comment concevoir une réponse efficace des systèmes d'éducation et de formation ? ». Elles entrent dans la catégorie des « Etudes thématiques transnationales ».

Par ailleurs, ces études se situent dans le sous-thème « Développement des compétences techniques et professionnelles (DCTP) tout au long de la vie pour une croissance socio-économique durable de l'Afrique ». Elles portent sur trois axes transversaux qui sont respectivement « Intégrer le développement des connaissances et des compétences dans les plans stratégiques nationaux », « Réformer des dispositifs d'éducation et de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences critiques » et « Promouvoir l'efficacité et la pertinence des apprentissages ».

2. Contexte et enjeux de l'étude

2.1. Le contexte général de l'agriculture et de la formation des populations rurales

La production agricole, l'élevage, la pêche, l'exploitation des ressources forestières, ainsi que les activités en amont (outillage et machines, semences, engrais, produits de protection des plantes et de santé animale, crédit...) et en aval (négoce, transport, stockage, transformation...), demandent de prendre en compte d'une part, les divers éléments des systèmes de production et d'autre part, les évolutions techniques, sociales, économiques, et environnementales. La maîtrise ou l'adaptation à ces changements exige une culture de base et des connaissances qui doivent être régulièrement actualisées par l'accès à l'information technologique, économique, scientifique, réglementaire, etc. Elle nécessite également de renforcer les capacités d'analyse des situations technico-économiques de chaque unité de production³.

Quels que soient le ou les modèles de développement agricole choisis, l'investissement dans le l'éducation et la formation techniques et professionnelles apparaît aujourd'hui comme une des conditions de réussite de la transformation du secteur pour faire face aux crises alimentaires, rendre économiquement et socialement attractif le métier d'agriculteur, améliorer les revenus et conditions de vie dans les campagnes, diminuer l'exode rural, protéger les ressources naturelles et contribuer au développement économique et social des pays.

A cela, il faut aussi ajouter toutes les activités de production de type **artisanal ou semi-industriel** avec de nombreux corps de métiers concernés – mécanique, construction, menuiserie, forge, tissage, vannerie, couture, poterie... – et d'autres importantes activités du secteur tertiaire : commerce,

³ Par exemple, la production peut augmenter sans forcément intégrer de nouvelles techniques mais en améliorant les techniques existantes (amélioration de l'alimentation animale sans avoir besoin de recourir à des races sélectionnées, semis de légumineuses ensuite enfouies comme engrais vert pour l'amélioration de la fertilité et de la structure des sols et qui diminuent l'emploi des engrais chimiques...).

restauration, hôtellerie, diffusion de l'information, tourisme, services aux personnes... Or selon les pays et les métiers, ces compétences s'acquièrent en grande partie par l'enseignement informel, l'apprentissage sur le tas. Pourtant la rapidité des évolutions et la complexité des phénomènes économiques et sociaux requièrent l'extension des capacités d'analyse, de diagnostic, d'anticipation, d'adaptation et d'innovation.

2.2. La formation professionnelle et technique agricole et rurale en Afrique

Après « l'éducation universelle » ou « l'éducation pour tous » (EPT) en passe d'être atteinte au niveau mondial avec toutefois de grandes disparités d'un pays à l'autre, voire en Afrique un échec relatif des politiques d'éducation dont les objectifs sont encore trop fixés d'en haut et ne prennent pas suffisamment en compte les expériences issues de l'analyse selon le genre, la communauté internationale se mobilise progressivement autour des **questions de l'emploi et de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes**. Les Etats et les bailleurs de fonds proposent de porter les efforts sur le renforcement des capacités des ressources humaines, ou en d'autres termes investir dans ce qu'on a coutume d'appeler le « capital humain ». Fournir un emploi décent et productif à tous, femmes et jeunes inclus, constitue aussi la deuxième cible du premier des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), « Réduire l'extrême pauvreté et la faim ».

Les travaux récents concernant la FAR s'accordent à souligner que les besoins en matière de formation professionnelle dans les pays en développement sont **très importants**, et que les dispositifs actuels de formation ne sont pas toujours adaptés aux enjeux du développement rural de ces pays. Par exemple et d'une manière générale, les appareils éducatifs publics agricoles actuels de nombreux pays d'**Afrique sud-saharienne**⁴ se caractérisent par leur atomisation entre plusieurs ministères de tutelle, leur cloisonnement entre niveaux différents, voire entre niveaux équivalents, leur absence de relations avec le système éducatif primaire, secondaire et technique, ainsi que leur éloignement fréquent du milieu professionnel agricole et des organismes de recherche. Il faut également noter l'important déséquilibre des flux d'élèves au détriment des formations professionnelles de base, notamment des producteurs dont l'importance économique et sociale est pourtant reconnue et qui sont les acteurs des évolutions de la profession agricole. Parallèlement de souvent très nombreuses initiatives sous forme de projets générés par les secteurs privés, associatifs, confessionnels et de la coopération internationale sont peu intégrées au système public alors qu'elles mériteraient d'être mieux connues et valorisées.

Dans les pays du **Maghreb**, la formation professionnelle agricole est essentiellement structurée sous forme de dispositifs publics mais nécessite toutefois des adaptations pour mieux accompagner le développement agricole et rural. Les politiques de relance de l'agriculture en cours mettent d'ailleurs l'accent sur la mise à niveau nécessaire de l'appareil de formation considéré comme un point clé de leur réussite. Les principales carences signalées par les autorités locales portent notamment sur la dimension de l'appareil, l'architecture globale du système (avec pareillement des flux de formation déséquilibrés au détriment des producteurs), la diversification des filières, l'adaptation des programmes, l'amélioration de la pédagogie et la formation des formateurs.

En outre, la formation professionnelle et technique agricole et rurale fait généralement figure de parent pauvre au point de vue économique : les budgets qui lui sont alloués sont très faibles au regard de l'importance des besoins. Et si, dans le meilleur des cas, les besoins en formation sont estimés, il faut pouvoir convaincre les décideurs nationaux et internationaux qu'il est indispensable d'investir dans ce secteur. Il manque à ce sujet un argumentaire économique qui permettrait de guider les choix des responsables, ce qui suppose l'existence d'outils méthodologiques et d'études dans ce domaine.

2.3. L'apprentissage professionnel en milieu agricole et rural

Le but de l'apprentissage est d'acquérir des **compétences professionnelles adaptées aux réalités de l'emploi, de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat**. L'apprentissage se décline sous différentes formes, notamment :

- des **formes simples et traditionnelles** par imitation des gestes et par imprégnation des savoirs transmis entre individus d'une même cellule (familiale, professionnelle...), donc en situation de travail dans un cadre qui peut être à la fois assez global et souple (transmission aussi d'attitudes,

⁴ Le lecteur notera ici qu'à l'instar du géographe Robert Chapuis, nous préférons ce terme à celui d'Afrique subsaharienne car s'il y a des minerais et éventuellement du pétrole sous le Sahara, en revanche il n'y a pas d'Etats...

de « savoir-être »...); on parle alors de transmission orale, de formation informelle, d'autoformation, de formation sur le tas, de formations traditionnelle ou néo-traditionnelle ;

- des **formes élaborées et conventionnelles** par transmission formelle des savoirs (académiques, scientifiques, techniques...) dans des cadres plus ou moins définis et reconnus par les ministères nationaux (centres de formation professionnelle agréés ou pas, institutions publiques, organisations privées telles que les associations et les ONG, centres communaux de formation, établissements confessionnels...); on parle alors d'unicité de lieu et de rôle avec un professionnel, homme ou femme, qui transmet son savoir ;
- des **formes intégrant l'alternance** où l'on affirme la multiplicité des lieux d'apprentissages des savoirs (pratiques, théoriques...) entre des lieux de production (exploitation agricole, famille, atelier, entreprise...) et des centres de formation.

On reconnaît en outre que l'expérience professionnelle est elle-même un important vecteur de construction des savoirs et des compétences ; c'est ce qu'on nomme les « **acquis de l'expérience** ». Par ailleurs, ces différentes formes d'apprentissage peuvent se conjuguer tant dans des formations initiale, continue que par valorisation des acquis de l'expérience.

De nos jours, les deux premières formes citées prévalent généralement. On observe cependant une inadaptation du système d'apprentissage formel sur les plans pédagogique et organisationnel (formation devant respecter le calendrier agricole, jeune devant respecter l'obéissance familiale...). Cela se traduit par l'abandon des jeunes, la coupure des jeunes de leur milieu familial, etc., pour finalement altérer l'efficacité du système de formation.

De plus, les limites de ces deux formes d'apprentissage sont fortes : la reproduction des gestes et des savoirs rend difficile l'adaptation aux conditions nouvelles et peut être un obstacle à l'innovation ; l'apprentissage très formel, s'il n'est pas évolutif, peut s'avérer rapidement **déconnecté des milieux et des réalités professionnels et pareillement mal adapté aux nouvelles compétences à acquérir**. En bref, ces deux formes répondent souvent mal aux évolutions des métiers, des marchés de l'emploi... Elles débouchent sur des connaissances et des attitudes souvent **mal adaptées aux situations**, et constituent donc des obstacles potentiels à l'amélioration de la production dans un milieu qui se transforme et/ou à l'intégration dans une société qui évolue. Or la nécessité et l'urgence de la lutte contre la pauvreté et du développement rural impliquent de mieux tirer parti des ressources humaines.

La **logique de l'apprentissage** – et ce devrait être son trait principal, dominant – devrait être de **mettre l'apprenant au centre du processus de formation**, car c'est l'apprenant qui construit ses compétences, selon ses caractéristiques propres et les contraintes du métier. Le milieu professionnel et la famille ont un rôle central dans l'apprentissage des jeunes. Il n'y a d'ailleurs pas un mode unique d'apprentissage mais **une multiplicité de modalités à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de formation individuelle ou collective** (par exemple, acquisition de compétences techniques, développement d'un « savoir-être » et savoir-faire social, encouragement à la création d'activités entrepreneuriales, initiation à l'environnement juridico-commercial...). Il convient donc d'examiner l'apprentissage non plus sous un rapport bipolaire jeune-famille (type sur le tas, par répétition des gestes) ou jeune-centre (type « maître-élève ») mais tripartite (centre de formation-milieu professionnel ou famille-jeune).

Enfin, dans l'environnement du réseau international FAR, on peut distinguer :

- des pays avec **des dispositifs nationaux de FAR dans lesquels la formation par apprentissage est opérationnelle** : cas de la Tunisie et du Maroc (les dispositifs n'en sont pas pour autant statiques avec par exemple, l'évolution vers l'alternance en Tunisie et la modernisation de l'agriculture familiale dans le cadre du plan « Maroc Vert ») ;
- des pays avec des dispositifs nationaux de FAR **en cours de rénovation**, y compris en ce qui concerne la formation par apprentissage : cas du Cameroun et de Madagascar, le premier offrant une expérience avancée, le second étant au début du processus ;
- des pays **sans rénovation engagée des dispositifs nationaux de FAR** : cas du Sénégal, du Mali, du Tchad, mais également du Burkina Faso et de la Guinée, pays qui font l'objet du présent appel d'offre public d'étude.

2.4. La situation au Burkina Faso

La population du Burkina Faso estimée à 16,3 millions d'habitants en 2010 d'après le PNUD⁵ présente deux caractéristiques majeures : jeunesse et ruralité. En effet, environ un habitant sur deux est âgé de moins de 15 ans et près de 60 % ont moins de 20 ans. Les 4/5^e de la population vivent en milieu rural et les deux principales villes, Ouagadougou et Bobo Dioulasso, en concentrent plus de 10 %.

L'économie du pays est centrée sur une agriculture qui occupe 77 % de la population, qui représente environ 40 % de la richesse nationale mesurée en produit intérieur brut (PIB) mais qui est fortement dépendante de la pluviométrie variant de 1 300 mm d'eau par an en moyenne au sud-ouest, région au climat soudanien la plus productive du pays, à moins de 250 mm dans le nord (climat sahélien).

Malgré des résultats macro-économiques encourageants et d'importants efforts consentis pour promouvoir les services sociaux essentiels (éducation primaire, santé de base, eau potable, nutrition, hygiène, assainissement), la population demeure majoritairement pauvre, particulièrement en milieu rural où plus de 50 % vit en dessous du seuil absolu de pauvreté et est composée à 75 % d'agriculteurs viviers.

Dans le souci de réduire la pauvreté et de permettre l'émergence du secteur agricole et rural, le gouvernement a créé depuis les années 1960 plusieurs institutions de formation agricole et rurale. Les missions, les contenus et les méthodes de formation répondent toutefois de moins en moins aux demandes des acteurs publics et privés de l'agriculture burkinabé confrontée à des changements profonds de son environnement : forte croissance de la population rurale, libéralisation de l'économie et concurrence internationale, progrès techniques, décentralisation et régionalisation des institutions politiques parallèlement à une émergence et une affirmation d'acteurs économiques longtemps négligés...

Formant plus d'ingénieurs que de techniciens et peu de producteurs et de productrices, les dispositifs ne répondent plus aux exigences d'un changement de la profession agricole. Cependant pour l'avenir, il importe plus que jamais d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie pour **former une nouvelle génération d'agriculteurs et agricultrices** devant conduire les nécessaires évolutions de la profession agricole. Le secteur agricole procure en effet l'essentiel des possibilités d'emplois et d'auto-emplois. L'amélioration de la productivité du travail agricole devrait assurer l'alimentation des populations, la lutte contre la pauvreté, ainsi que le développement durable du pays.

La direction des Ecoles et Centres de formation du ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques vise la mise en place de dispositifs de formation professionnelle et technique, agricole et rurale pertinents, durables et égalitaire qui privilégient la formation de masse des populations rurales.

2.5. La situation en Guinée

La population guinéenne s'élève à 10,3 millions d'habitants dont les 2/3 de ruraux⁶. L'agriculture, l'élevage et la forêt mobilisent de nos jours plus de 70 % de la population mais contribuerait pour à peine 18 % à la formation du PIB. Un quart seulement des terres cultivables sont utilisées, terres représentant elles-mêmes le quart de la superficie totale du pays. Les exploitations agricoles sont petites (de l'ordre de 700 000 avec une taille moyenne de moins de 2 ha), les rendements sont très faibles et les produits agricoles ne représentent que de l'ordre de 10 % du commerce extérieur. Pourtant le climat autorise souvent des cultures tout au long de l'année et le potentiel hydrographique est élevé, le pays étant appelé à juste titre le « château d'eau de l'Afrique de l'Ouest ».

Dans le domaine de la formation professionnelle, la Guinée est confrontée à trois problèmes majeurs à résoudre à savoir : la massification de l'enseignement élémentaire, les phénomènes de déscolarisation et l'inadéquation entre la formation et l'emploi. Il existe par exemple de nos jours un flux important de jeunes qui savent lire, écrire et calculer pour lesquels il est envisagé de définir des modalités de formation professionnelle et d'apprentissage. Car la déclaration de politique éducative indique que 30 % seulement des sortants de l'école primaire auront la possibilité de continuer leurs études dans l'enseignement secondaire général.

La question qui se pose est comment prendre en charge les 70 % de jeunes – dont 80 % résident en zone rurale – qui sortent de l'école primaire mais n'entreront pas dans le cycle secondaire pour leur

⁵ Voir <http://hdr.undp.org/fr/donnees/profils/>. Le pays est 161^e sur les 169 classés selon l'Indice de développement humain (IDH).

⁶ Selon l'IDH, le pays est en 156^e position des 169 pays classés (<http://hdrstats.undp.org/fr/indicateurs/6.html>).

assurer un **enseignement ou un apprentissage post-primaire** qui soit à même de leur procurer des qualifications adéquates en vue de favoriser leur insertion dans le tissu économique du pays. Comme le dispositif actuel de formation professionnelle est caractérisé par une dominance de l'aspect théorique sur l'aspect pratique et la non-implication des acteurs autres que l'Etat, il est important et opportun d'étudier quelles modalités d'apprentissage sont à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de formation destinée à ce type de public.

3. Description de l'étude

3.1. Objectifs de l'étude

L'étude vise d'une part, à faire l'inventaire des principales formes d'apprentissage professionnel en cours ou ayant existé au sein des dispositifs de formation agricole et rurale et d'autre part, à analyser des expériences d'apprentissage qui permettent de répondre aux mieux aux objectifs de formation des populations rurales dans deux pays d'Afrique sud-saharienne : le Burkina Faso et la Guinée⁷.

Cette étude a un caractère exploratoire et ne vise pas l'exhaustivité. Il conviendra de commencer ou de compléter l'inventaire des expériences en cours ou ayant existé dans le domaine de l'apprentissage, notamment **la diversité, les coûts et les résultats des formes d'apprentissage au sein de l'ensemble des dispositifs de formation**, publics comme base d'analyse, puis en recensant les autres expériences intéressantes d'apprentissage dans les secteurs privé, associatif, confessionnel...

L'étude demande donc un travail méthodologique afin de décrire les contextes et les cadres des apprentissages, de caractériser les publics visés (jeunes, femmes, producteurs en situation professionnelle...) et leurs situations⁸ et de proposer une évaluation des coûts et des résultats. Il sera essentiel de préciser les indicateurs que les consultants proposent de comparer d'un système à l'autre, notamment les éléments de coûts afin de contribuer à l'analyse économique des systèmes de formation par apprentissage

L'étude débouchera, à travers la réflexion et la comparaison de différents exemples d'abord dans chaque pays puis entre les deux pays, sur une analyse des systèmes d'apprentissage existants et leur intégration possible dans un système national de formation agricole et rurale. Elle contribuera ainsi à alimenter une réflexion nationale et régionale sur le développement des dispositifs d'apprentissage et devra permettre à chaque pays membre du réseau FAR de faire une analyse de ses propres modes d'apprentissage.

3.2. Résultats attendus

1. Chaque consultant présentera pour son pays d'étude

- En quelques pages :
 - o des éléments contextuels du secteur agricole, de la formation agricole et rurale et des stratégies nationales dans ces deux domaines ;
 - o l'environnement institutionnel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (présentation brève et factuelle du cadre législatif et réglementaire général, et des principales institutions impliquées en n'omettant pas celles des secteurs privés et associatifs).
- De façon approfondie, sur revue documentaire et par collecte de données empiriques :
 - o la description des systèmes d'apprentissage les plus intéressants (en vigueur ou ayant existé),
 - o la proposition d'une grille d'analyse avec des indicateurs pour évaluer les coûts et les résultats qualitatifs et quantitatifs des systèmes d'apprentissage,
 - o la comparaison des systèmes étudiés selon la grille d'analyse proposée,

⁷ Note de vocabulaire : on fait la différence entre les termes *système* et *dispositif* de formation d'un côté, *forme* et *modalité* de formation de l'autre. Les premiers, *système* et *dispositif*, se réfèrent à une organisation d'ensemble de la ou des formations qui inclut donc les ingénieries de dispositifs, tandis que les seconds, *forme* et *modalité*, font référence à la façon d'enseigner et la réalisation de l'acte de transmission incluant donc les ingénieries de formation et pédagogique. Les consultants sont invités à faire attention aux termes qu'ils emploieront en commençant par y apporter une définition.

⁸ Par exemple, les éventuelles contraintes pour suivre les formations : éloignement géographique, calendrier et charge de travail, capacité financière, contexte socioculturel...

- o la liste des autres expériences restant à décrire et analyser en matière d'apprentissage dans les secteurs agricole et rural,
 - o un aperçu sur l'éducation non-formelle pour les 15-25 ans, déscolarisés et non-scolarisés.
- De façon approfondie, à l'aide du travail de « terrain » :
 - o la sélection de dispositifs à visiter ;
 - o la conception d'un questionnaire d'enquête ;
 - o la réalisation des enquêtes auprès des dispositifs sélectionnés.
 - L'analyse, les enseignements de l'étude et les recommandations :
 - o une première typologie des dispositifs en cours ou passés ;
 - o des propositions pour alimenter la stratégie nationale de développement de l'apprentissage (existante ou à concevoir) ;
 - o les approfondissements et études complémentaires à réaliser.

2. Travail de méthodologie

Les deux consultants prendront un soin particulier à décrire de façon claire et concrète la méthodologie mise en œuvre. Ils analyseront conjointement ladite méthodologie en précisant sur quels éléments il est nécessaire de porter les améliorations et/ou d'effectuer les adaptations pour la conduite d'études similaires dans d'autres pays.

De façon générale, on peut penser à une double approche qualitative (interviews individuels, groupes de discussion – *focus group* en anglais – par type d'acteurs ou de plusieurs types d'acteurs...) et quantitative (enquêtes réalisées par le consultant ou par des personnes formées par le consultant après accord préalable du réseau FAR).

Ce travail prendra la forme de proposition technique au démarrage de la prestation et constituera un volume commun indispensable séparé du « Rapport principal » de chaque consultant.

Le consultant pour le Burkina Faso sera responsable de la finalisation de ce volume qui sera intitulé « Guide méthodologique » et pourra servir de base aux autres pays membres du réseau FAR pour entreprendre un travail d'étude similaire.

3. Travail de synthèse du consultant en charge de l'étude au Burkina Faso

Ce travail comprendra l'analyse des cas étudiés et la comparaison entre le Burkina et la Guinée. Il apportera des éléments afin de définir s'ils existent des formes d'apprentissage spécifiques au continent africain, notamment selon les caractéristiques du public visé.

4. Méthodologie de travail suggérée

Les modalités pratiques de mise en œuvre de la prestation relèvent de la compétence des consultants conformément aux objectifs et résultats attendus de l'intervention. La note de manifestation d'intérêt demandée servira de base de discussion avec le réseau FAR pour la méthodologie à utiliser. Comme indiqué en note de vocabulaire en section 3.1, les consultants veilleront à bien définir les concepts et termes utilisés.

Les consultants pourront analyser et améliorer la démarche tenant compte des phases suivantes :

1. Concertation avec le point focal pays du réseau FAR :
 - Au démarrage de l'étude, définir les outils et les moyens utilisés pour la collecte, l'analyse et la restitution des données, les institutions et les personnes-ressources à contacter, le calendrier d'exécution de la mission, la prise de rendez-vous avec explications des données qui seront demandées...
 - A tout moment, tenir compte des conseils proposés par ces deux instances ainsi que des modifications qui pourront être requises par l'ADEA, partenaire de l'étude.
2. Connaître le réseau FAR, ses objectifs et son fonctionnement afin :
 - d'expliquer les enjeux de l'étude aux personnes rencontrées et articuler le travail avec une action de réseautage (connaître les acteurs locaux ; voir l'effet dynamisant pour un réseau national FAR) ;
 - d'annoncer le déroulement du travail d'étude, notamment la restitution orale en fin de mission ;

- de recueillir des idées des personnes rencontrées, notamment sur des questions ou des problématiques qui mériteraient d’être connues par le représentant pays du réseau.
3. Rencontre avec les personnes ressources et les acteurs intéressants dans ce domaine :
 - Ces interviews seront faits en association avec un repérage documentaire (collecter les références exactes mais aussi les documents eux-mêmes) ;
 - Cela permettra d’une part, d’avoir des avis éclairés et d’autre part, de commencer à avoir des synthèses de données « empiriques » et documentaires.
 4. Visite de plusieurs sites avec les expériences pertinentes dans le but de connaître le détail de quelques opérations et de mesurer des indicateurs qui auront été préalablement définis.
 5. Description et analyse des formes d’apprentissages dans leur contexte : les concepts et les méthodes employés, la mise en œuvre, la mesure des résultats et l’évaluation économique des systèmes d’apprentissage étudiés.
 6. Comparaison et réflexion dans le but de :
 - retirer l’essentiel de la situation et les principales orientations ;
 - prendre du recul avec un regard à la fois historique (l’évolution de qui s’est déjà fait) et géographique (les autres pays) ;
 - déboucher sur une typologie des formes d’apprentissage.

Les consultants intégreront **une double approche à la fois inclusive et « genrée »**⁹ de l’éducation et de la formation professionnelles et techniques. Il ne s’agira pas de désagréger de façon mécaniste les résultats par exemple selon le genre, l’origine sociale, l’appartenance ethnique, etc., mais de connaître les effets croisés et interactifs entre les caractéristiques des individus dans le but de mieux analyser les conditions qui favorisent la réussite ou l’échec de leur apprentissage. En effet, certaines contraintes peuvent être liés au genre et avoir un effet discriminant : valeur et stéréotypes socio-culturels concernant les femmes, attitude des parents à l’égard de l’enseignement et la formation des filles, pratiques sexistes ou discriminatoires de la part des formateurs, inadaptation des locaux de formation à une exploitation commode par les deux genres (toilettes, internat...), éloignement des établissements de formation et de stages pédagogiques des lieux d’habitations, etc.

Les consultants chercheront aussi à connaître l’existence de programmes qui prennent en compte ou visent les populations vulnérables ou désavantagées, en particulier les minorités ethniques, linguistiques ou religieuses, les pauvres en milieu rural, les étrangers, migrants et nomades, les personnes dans des régions isolées, les enfants travailleurs et les orphelins, les personnes atteintes d’un handicap ou affectées par le VIH/SIDA. Cela pourra se faire par exemple en incluant des questions sur la prise en compte du genre et de l’éducation inclusive dans la planification, la budgétisation et le suivi des formations lors des interviews et des enquêtes conduites par les consultants.

Enfin, le travail sera organisé en concertation avec le point focal pays du réseau FAR et en coordination avec le secrétariat exécutif. Les consultants devront tenir compte à tout moment des conseils proposés par ces deux instances ainsi que des modifications qui pourront être requises par l’ADEA, partenaire de l’étude.

5. Modalités et calendrier de travail

5.1. Lieux et durée de la prestation au Burkina Faso

La prestation se déroulera au Burkina Faso, à Ouagadougou pour les rencontres avec le représentant national du réseau FAR, les instances de décision concernées, les intervenants dans le secteur de la FAR, mais également et surtout dans tout autre lieu du territoire national proposé par le consultant en accord avec le représentant national et après en avoir informé le secrétariat exécutif du réseau FAR.

La durée de la prestation sera de **quarante (40) jours ouvrables**, donc week-ends excus, s’étalant en **trois périodes** :

- **vingt (20) jours ouvrables pour l’étude dans le pays** (préparation-terrain-rapport d’étape-

⁹ Voir par exemple *Principes directeurs pour l’inclusion dans l’éducation* (UNESCO, Paris, 2009, 36 p. ; téléchargeable sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0017/001778/177849f.pdf>) et les portails « genre » de l’OIF (<http://genre.francophonie.org/>), de l’UNESCO (<http://www.unesco.org/new/fr/unesco/themes/gender-equality/>) et de l’association française Genre en action (<http://www.genreenaction.net>).

restitution) donnant droit à *per diem*¹⁰ ;

– **cinq (5) jours pour la rédaction du rapport** ne donnant droit à *per diem* ;

– **quinze (15) jours pour la synthèse des résultats des deux pays et l'analyse comparée** (consolidation des résultats des deux rapports pays et comparaison).

Deux (2) jours de voyage international seront ajoutés si le consultant ne réside pas dans le pays d'étude. Ils ne donneront pas droit à *per diem*.

La prestation devra démarrer rapidement après la sélection du consultant. Elle se déroulera sur une période de trois mois de mai à juillet 2011.

5.2. Organisation et calendrier prévisionnel de la prestation au Burkina Faso

Le consultant assurera entièrement sa propre logistique (ordinateur, communication, transport, hébergement, assurance...). Il bénéficiera de l'appui du représentant national du réseau FAR en ce qui concerne la facilitation des rencontres, l'appui méthodologique et bibliographique, etc.

La langue de travail dépendra des lieux où seront effectuées les enquêtes et l'emploi des langues vernaculaires sera un atout considérable donc hautement recommandé.

La langue de rédaction sera le français, les annexes et guides devront être traduits en français si besoin est. Le résumé de l'étude devra être produit en versions française et anglaise. Toutes les communications écrites dans le cadre de la prestation devront être faites en langue française.

Le chronogramme suivant détaille le calendrier prévisionnel de travail (notez bien les étapes de coordination et de suivi données dans les cadres à droite du chronogramme) :

Etapes	Durée en jours	
1. Préparation (bibliographie, mise au point méthodologique)	4	
2. Echange et coordination avec le réseau FAR (représentant national et secrétariat exécutif) concernant la préparation	1	← Soumission des premiers travaux et retour rapide du réseau
3. Travail de « terrain », enquêtes	13	
4. Rédaction des documents de restitution (rapport d'étape - présentation orale), réalisation de l'atelier de restitution en coordination avec le représentant national (préparation, organisation, présentation) et rédaction du contenu des questions et débats	2	← Soumission du plan du rapport et retour rapide du réseau
5. Rédaction du rapport pays après proposition du plan par consultant et accord du réseau sur le plan proposé	5	← Soumission et retour du réseau en trente (30) jours maximum
6. Synthèse des 2 rapports pays et analyse élargie	14	
7. Préparation et présentation orale de la synthèse	1	← Coordination avec le réseau FAR
Total	40	

5.3. Lieux et durée de la prestation en Guinée

La prestation se déroulera en Guinée, à Conakry pour les rencontres avec le représentant national du réseau FAR, les instances de décision concernées, les intervenants dans le secteur de la FAR, mais également et surtout dans tout autre lieu du territoire national proposé par le consultant en accord avec le représentant national et après en avoir informé le secrétariat exécutif du réseau FAR.

La durée de la prestation sera de **vingt-cinq (25) jours ouvrables**, donc week-ends exclus, dont 20 jours ouvrables dans le pays pour les activités de préparation-terrain-rapport d'étape-restitution¹¹.

La prestation commencera après la sélection du consultant. Elle se déroulera entre avril et juin 2011.

¹⁰ Soit une durée de 4 semaines calendaires ou 28 *per diem* au maximum en fonction du lieu de résidence du consultant sélectionné. Si le consultant habite dans la capitale du pays d'étude, l'indemnité n'est alors évidemment pas applicable.

¹¹ Répartis sur 4 semaines calendaires donnant droit à 4 x 7 jours = 28 *per diem* au maximum en fonction du lieu de résidence du consultant sélectionné, voir note précédente.

5.4. Organisation et calendrier prévisionnel de la prestation en Guinée

Le consultant assurera entièrement sa propre logistique (ordinateur, communication, transport, hébergement, assurance...). Il bénéficiera de l'appui du représentant national du réseau FAR en ce qui concerne la facilitation des rencontres, l'appui méthodologique et bibliographique, etc.

Les remarques sur la langue de travail et la langue de rédaction concernant le Burkina Faso (§ 5.2) s'appliquent.

Le chronogramme suivant détaille le calendrier prévisionnel de travail (notez bien les étapes de coordination et de suivi données dans les cadres à droite du chronogramme) :

Etapes	Durée en jours	
1. Préparation (bibliographie, mise au point méthodologique en coordination avec le consultant pour le Burkina Faso)	2	Soumission des premiers travaux et retour rapide du réseau
2. Echange et coordination avec le réseau FAR (représentant national et secrétariat exécutif) concernant la préparation	1	
3. Travail de « terrain », enquêtes	15	Soumission du travail de restitution et retour rapide du réseau
4. Rédaction des documents de restitution (rapport d'étape - présentation orale), réalisation de l'atelier de restitution en coordination avec le représentant national (préparation, organisation, présentation) et rédaction du contenu des questions et débats	2	Soumission du plan du rapport et retour rapide du réseau
5. Rédaction du rapport pays après proposition du plan par consultant et accord du réseau sur le plan proposé	5	Soumission et retour du réseau en trente (30) jours maximum
Total	25	

6. Profil des consultants recherchés

6.1. Formations et expériences professionnelle requises aux deux consultants

Pour ces deux études sont recherchés un (1) consultant pour le Burkina Faso et un (1) consultant pour la Guinée, de préférence ressortissant d'un pays membre du réseau FAR (voir § 1.1), chacun justifiant :

- d'une formation universitaire supérieure sanctionnée par un diplôme en science de l'éducation, en ingénierie de formation, en économie, en sociologie, en agronomie, ou équivalent,
- et d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans les domaines des dispositifs de formation agricole et rurale, de l'ingénierie de formation et/ou de l'évaluation des besoins en formation.

Les deux consultants sélectionnés devront accepter de travailler en collaboration et en concertation entre eux sous la supervision du secrétariat exécutif du réseau FAR et de son comité de pilotage.

L'appel d'offres est ouvert à des consultants individuels et à des équipes constituées de plusieurs consultants candidatant pour un ou plusieurs pays. Si tel est le cas, l'organisation proposée et les relations entre les consultants seront alors précisément expliquées.

6.2. Compétences spécifiques demandées au consultant au Burkina Faso

Le consultant pour le Burkina Faso devra connaître :

- le contexte de développement agricole et rural en Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso et plus généralement dans les pays du réseau FAR ;
- les principales problématiques de la formation professionnelle et technique en Afrique de l'Ouest ainsi que les stratégies de formation agricole et rurale au Burkina ;
- l'environnement institutionnel dans lequel évolue le système d'éducation et de formation ainsi que ses principaux partenaires dans les pays du réseau FAR et notamment au Burkina.

6.3. Compétences spécifiques demandées au consultant en Guinée

Le consultant pour la Guinée devra connaître :

- le contexte de développement agricole et rural en Afrique de l’Ouest, notamment en Guinée et dans les autres pays membres du réseau FAR ;
- les principales problématiques de la formation professionnelle et technique dans les pays membres du réseau FAR ainsi que les stratégies de formation agricole et rurale en Guinée ;
- l’environnement institutionnel dans lequel évolue le système d’éducation et de formation ainsi que ses principaux partenaires dans les pays du réseau FAR et notamment en Guinée.

6.4. Autres compétences communes obligatoires

Les consultants devront enfin faire preuve de :

- qualités d’écoute et d’observation ainsi que de dialogue, d’animation, de facilitation de débats afin d’identifier les opinions des différents acteurs de la FAR ;
- sens de l’organisation, autonomie de travail, capacités d’analyse et de formulation des idées, sensibilité aux critiques ;
- capacités de synthèse et de rédaction ;
- maîtrise de la langue française aussi bien à l’écrit qu’à l’oral ;
- connaissance souhaitable des langues nationales selon les lieux d’enquêtes ;
- maîtrise des logiciels Word (utilisation de la feuille de styles et mise en forme homogène, insertion de tables des matières et des illustrations) et Excel (utilisation des fonctions selon les types de calcul nécessaire et mise en page pour transférer le document sous PDF).

7. Livrables attendus

7.1. Coordination-suivi du travail du consultant et liste des livrables

Comme indiqué en fin de section 6.1 ci-dessus au sujet du « Profil des consultants recherchés », il est requis des consultants sélectionnés de coordonner leur travail entre eux et avec le réseau FAR.

Les livrables sont récapitulés comme suit, en complément des informations des chronogrammes :

Type de livrable	Rôle du consultant	Rôle du réseau FAR
Version préliminaire de la <i>Note méthodologique</i>	Proposition de chaque consultant et prise en compte de l’avis du réseau	Avis (commentaires, suggestions, recommandations) et accord
Documents de restitution : (i) <i>Rapport d’étape</i> (ii) présentation orale (iii) résumé des questions et débats	Finalisation par chaque consultant et envoi des documents	Avis
Plan du <i>Rapport principal</i>	Proposition de chaque consultant et prise en compte du suivi du réseau	Avis et accord
Version provisoire du <i>Rapport principal</i>	Proposition de chaque consultant	Avis et accord
<i>Rapport principal</i>	Finalisation par chaque consultant	Validation
<i>Note méthodologique</i>	Finalisation par chaque consultant	Validation
<i>Cahier photographique légendé</i>	Finalisation par chaque consultant	Avis
<i>Synthèse des rapports pays</i>	Proposition du consultant Burkina puis finalisation	Avis, accord pour finalisation et validation de la version finale

7.2. Délais

Chaque consultant soumettra son rapport deux semaines au plus tard après la fin de sa prestation en version électronique aux formats Word et PDF. Les éventuels tableaux et graphiques seront intégrés au texte sous format Excel.

Les commentaires du réseau FAR seront transmis au consultant dans un délai maximum de trente (30) jours après réception du rapport d’étude.

Le délai alloué aux consultants pour répondre aux commentaires et produire le rapport définitif sera de trente (30) jours sauf accord préalable du secrétariat exécutif du réseau, par exemple en cas de

besoin de données de terrain supplémentaires. Le rapport définitif de chaque consultant sera pareillement à remettre en version électronique Word et PDF au secrétariat exécutif qui en fera copie aux membres du comité de pilotage. Il sera propriété pleine et entière du réseau FAR qui en réservera donc le droit d'utilisation ainsi que des données recueillies lors de la prestation.

Le délai alloué au consultant de l'étude Burkina Faso pour la rédaction de la synthèse dépendra d'une part, de la coordination entre consultants, et d'autre part, du respect par le consultant des éléments précisés dans les présents termes de référence, notamment la forme demandée (styles et mise en forme, illustrations titrées, tables, bibliographie, etc., cf. § 7.3).

7.3. Contenu des rapports

Chaque **Rapport principal** comprendra un résumé rédigé en français et anglais de type « opérationnel » (*Executive Summary* en anglais, avec inclusion des principaux résultats et des recommandations), une liste des abréviations utilisées, une carte du pays avec les zones d'enquêtes, une table des matières, une table des illustrations et la liste des documents consultés référencés de façon détaillée et homogène, littérature grise incluse¹². Seront inclus en page 2 une présentation du consultant (courte biographie avec adresse de contact et photographie ainsi que des précisions sur sa connaissance du pays en question et les principaux concepts d'analyse employés dans l'étude) ainsi que la mention « Les analyses et conclusions exprimées dans ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel du réseau international FAR ou des institutions partenaires. ».

Quatre documents feront l'objet de volumes séparés :

- Le **Rapport d'étape** ayant servi de base à la restitution orale de la mission **complété du document de présentation et des questions et/ou discussions** pendant la restitution. Le *Rapport d'étape* sera succinct (moins de 10 pages), comprendra essentiellement les principales conclusions de l'étude et sera envoyé au commanditaire dès la fin de la partie « terrain » de la mission. Il pourra contenir toutes sortes d'illustrations (tableaux, graphes, figures, photos...).
- La **Note méthodologique** sera un résultat important de l'étude comme il a été expressément signalé. Elle sera l'aboutissement d'un travail en coordination entre consultants et sera rédigée de façon commune dans la mesure où les calendriers de travail des consultants sélectionnés le permettront. Elle contiendra notamment les questionnaires et formulaires d'enquête vierges utilisés tandis que les questionnaires et formulaires remplis seront compilés en annexe. Les consultants prendront également soin d'explicitier les difficultés rencontrées et les éléments à prendre en compte pour adapter la méthode dans un autre contexte.
- Un **Cahier photographique légendé** aura pour but d'illustrer la situation du pays, les résultats, le travail réalisé ou tout autre élément laissé à l'appréciation du consultant. Ce cahier n'a pas de limite de longueur mais on peut estimer qu'une vingtaine de photos significatives et nettes, correctement montées sur 4 pages, peuvent être bien adaptées.
- La **Synthèse** rédigée par le consultant de l'étude Burkina Faso sur la base des deux rapports pays. La synthèse inclura les principaux résultats des rapports pays avec comparaison des résultats de Burkina et de la Guinée. Elle tentera de dégager s'il y a des spécificités en matière d'apprentissage dans chaque pays en particulier et en Afrique en général¹³. Les tableaux ou figures *ad hoc* ou les illustrations les plus significatives de chaque rapport pourront en faire partie. Cette synthèse ne dépassera pas la vingtaine de pages, illustrations incluses.

Toutes les **citations** seront indiquées en français dans le texte et seront transcrites en langue originale¹⁴ avec détail de la source en note infrapaginale. Pareillement, les références à des documents utilisés seront notées de façon détaillée en bas de page (auteurs, date, titre du document en langue originale avec traduction en français entre crochets, éditions et lieu, pages concernées).

Les rapports comprendront également au moins les **annexes** suivantes¹⁵ :

¹² Par exemple, avec utilisation d'une méthode bibliographique telle que le « Chicago Manual of Style ».

¹³ Ce travail pourra s'appuyer avec d'autres pays africains pour lesquels le réseau FAR dispose des données dans le domaine des dispositifs de formation agricole et rurale qui intègrent la problématique de l'apprentissage.

¹⁴ Transcription romanisée si nécessaire ; dans ce cas, l'utilisation de l'Alphabet Phonétique International (API) est recommandée.

¹⁵ Le choix de l'intégration de tout ou partie des annexes au « Rapport principal » ou de la séparation en un 2^e volume distinct alors intitulé « Annexes au rapport principal » est laissé à l'appréciation de chaque consultant. Il est toutefois rappelé que la liste des documents consultés, autrement dit la bibliographie, fait partie du rapport principal.

- les présents termes de références ;
- le calendrier de déroulement de la prestation ;
- les coordonnées détaillées des personnes rencontrées listées par ordre alphabétique des organisations ou dans un autre ordre jugé pertinent par le consultant (les cartes de visites pourront être scannées) ;
- le compte rendu succinct des principales rencontres avec indication des lieu, date, heure et durée approximative de la rencontre sera bienvenu ;
- les informations pertinentes pour la compréhension et l'analyse (description, statistiques, données secondaires...) mais qui alourdiraient trop le rapport principal ;
- un cahier photographique légendé ayant pour but d'illustrer la situation du pays, les résultats, le travail réalisé ou tout autre élément laissé à l'appréciation du consultant. Ce cahier n'a pas de limite de longueur mais on peut estimer qu'une vingtaine de photos significatives et nettes correctement montées sur 4 pages peut être bien adapté.
- éventuellement un glossaire des principaux concepts et des termes techniques utilisés avec précision de la ou des sources.

La durée prévue de 15 jours ouvrables pour la **synthèse** rédigée par le consultant de l'étude Burkina Faso démontre l'extrême importance accordée à cette tâche afin d'avoir un livrable de ce type directement diffusable. Le non respect des éléments précisés dans les présents termes de référence, notamment la forme demandée (styles et mise en forme, illustrations titrées, tables, bibliographie, etc.), pourra entraîner des demandes complémentaires et par conséquent un décalage de la date de validation des documents.

Enfin, les consultants feront en sorte de n'employer dans leurs rapports que des sigles, acronymes et abréviations n'exigeant pas la recherche incessante de leur signification, voire la lecture simultanée de la liste des abréviations. Ils veilleront à ce que la formulation de leur rapport reflète fidèlement leurs opinions sans heurter la sensibilité et la susceptibilité des personnes mentionnées.

8. Documents à soumettre par les candidats, contact et procédure de sélection

8.1. Documents à soumettre

Les candidats à ces deux études devront adresser au réseau FAR (voir ci-dessous) au plus tard le 25 avril 2011 un dossier constitué des trois documents suivants :

1. leur **curriculum vitae** avec détails impératifs et explicites des compétences et expériences en rapport avec le pays et l'étude ;
2. une **note de manifestation d'intérêt** de quelques pages portant sur la compréhension générale de la prestation, la présentation de la problématique, une esquisse de la méthodologie de travail et des principales activités prévues pour réaliser l'étude en tenant compte de la durée de la prestation, ainsi que de tout autre élément, y compris critique et interrogatif, jugé utile et pertinent par les candidats.
Il n'y a pas de limite précise de longueur pour cette note mais la concision et la clarté de l'écriture, l'illustration par des exemples si possible précis et variés et la projection du consultant dans les tâches à conduire pendant la mission seront des éléments importants d'évaluation ;
3. une **proposition financière en euros** précisant les honoraires demandés ainsi que les frais de séjour (*per diem*), de déplacement (international et national), de documentation et de communication sous la forme donnée en annexe. Les frais de déplacement, de documentation et de communication seront remboursés sur justificatifs, ceux de séjour ne pourront dépasser le plafond réglementaire d'attribution de *per diem* (taux de mission du ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et les provisions pour enquêtes seront précisément justifiées et dûment évaluées dans la méthodologie proposée en note de manifestation d'intérêt.
Il pourra être demandé au consultant de faire parvenir au secrétariat exécutif du réseau FAR tout ou partie des documents collectés lors de la prestation, que ce soit sous forme papier ou électronique, ce faire et avec les autorisations nécessaires afin de les mettre à disposition des membres du réseau.

Les candidatures seront examinées par le secrétariat exécutif du réseau FAR en relation avec les membres de son comité de pilotage et en concertation avec le comité de suivi du programme

ADEX.FAR. La note de manifestation d'intérêt sera un élément important de choix et pourra faire l'objet de demandes de précision. Les documents électroniques seront clairement intitulés en commençant par le pays d'étude pour lequel candidate le consultant, suivi du nom du consultant, puis du numéro du document respectant la numérotation ci-dessus.

Le secrétariat exécutif du réseau FAR se réserve le droit de refuser les propositions de consultants qui ne tiendront pas compte de la présentation requise, notamment de la séparation en 3 et de la numérotation des documents ou de l'absence de mise en évidence dans le CV de l'expérience en rapport avec le pays pour lequel candidate le consultant.

8.2. Coordonnées du réseau FAR

Adresse : Réseau FAR – 1101, avenue Agropolis – BP 5098 – 34093 Montpellier Cedex 5 – France

- Adama COULIBALY, président du comité de pilotage du réseau FAR
Tél. : + 225-21 25 09 39 – Fax : 225-21 25 61 97 – Courriel : katienet@aviso.ci
- Dominique POUSSOU, secrétaire exécutif du réseau FAR
Tél. : +33-(0)4 67 61 70 08 – Courriel : dominique.poussou@educagri.fr
- Igor BESSON, chargé de mission, programme ADEX.FAR
Tél. : +33-(0)4 67 61 70 22 – Courriel : igor.besson@supagro.inra.fr

Les documents seront à envoyer à Igor Besson qui en accusera réception. Toute information supplémentaire pourra être demandée au président du comité de pilotage du réseau FAR avec copie au secrétaire exécutif et au chargé de mission du programme ADEX.FAR.

8.3. Procédure de sélection des candidats

Les offres des consultants seront déclarées recevables si elles contiennent les informations demandées sans recopiage partiel ou intégral des présents termes de référence. Elles seront ensuite évaluées selon les critères de notation suivant :

- | | |
|---|-----------|
| – Pertinence de la « Note de manifestation d'intérêt » | 50 points |
| – Domaine de compétence (combinaison de la formation et de l'expérience) | 50 points |
| – Expérience en ingénierie pédagogique et en ingénierie de formation | 30 points |
| – Capacité de rédaction en français au vu des documents présentés | 20 points |
| – Connaissance du contexte agricole et rural | 20 points |
| – Expérience du pays de la prestation | 10 points |
| – Capacité en langues nationales et locales du pays de la prestation | 10 points |
| – Expérience en Afrique autre que le pays de la prestation | 5 points |
| – Expérience en Afrique autre que le pays de la prestation et à l'international | 10 points |

Total = 200 points

La proposition financière du consultant dont l'offre aura la note technique la plus élevée sera étudiée en vue de la négociation de la proposition financière et de la rédaction du contrat. En cas de négociation négative, il sera fait appel au consultant dont l'offre technique aura été classée en deuxième position et ce processus sera répété tant que les offres techniques seront compatibles avec les critères de sélection (*cf.* § 6).

La commission des marchés publics (CMP) de Montpellier SupAgro (voir § 1.2) sera mobilisée pour procéder à la sélection définitive des consultants retenus. Les candidats non retenus seront immédiatement avisés et disposeront d'un délai de recours de *deux semaines* tandis que la notification officielle aux consultants retenus n'interviendra qu'une fois ce délai écoulé. Toute question devra être adressée *par écrit* au président de la CMP sous couvert du chargé de mission du programme ADEX.FAR et le président sera seul habilité à y apporter une réponse également par écrit.

Annexe : Modèle de présentation de la proposition financière du consultant

Notes :

- Le tableau ci-dessous est un tableau Excel qui peut être activé directement sous Word. Il sera envoyé aux consultants qui en feront la demande (igor.besson@supagro.inra.fr).
- Ce document sera intitulé : « Annexe financière : Proposition du consultant » (ou de la consultante selon le cas) et sera, si le consultant est sélectionné, intégré à son acte d'engagement en accord avec la procédure de la Direction des Affaires juridiques du Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Pays de la prestation :

Titre de la prestation :

Coordonnées complètes du consultant :

NOM, Prénoms :

Fonction :

Société :

Adresse postale :

Ville et pays :

Téléphone fixe :

Télécopie :

Téléphone mobile :

Courriel :

Données sur la société :

N° d'enregistrement :

Registre d'enregistrement :

Capital de la société :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant	Observations
Paiement fixe					
Honoraires	jour			- €	
"Per diem"	jour			- €	
Durée de voyage international	jour			- €	
Remboursements sur justificatif					
Déplacement international	1 aller-retour	1		- €	
Frais de déplacement sur place	forfait	1		- €	
Frais de documentation	forfait	1		- €	
Frais de communication	forfait	1		- €	
Provisions pour enquêtes	jour.homme			- €	
Total				- €	

Total en lettres :

Montant de l'avance (30 % des honoraires et 75 % des per diem) :

- €

Montant de l'avance en lettres :

Nom :

Date:

Signature :

Notes (se reporter à la partie des Termes de références concernant les documents à soumettre par les candidats) :

1 - La proposition doit être en Euros (€).

2 - Les honoraires et les "per diem" sont fixés à l'avance, les autres dépenses étant remboursées uniquement sur justificatifs.

3 - Les "per diem" seront payés en fonction de la durée effectivement passées sur le "terrain" ; ils doivent impérativement être justifiés par les factures d'hôtel correspondantes. Leur montant journalier ne peut pas dépasser le plafond réglementaire d'attribution de frais de mission du ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

4 - Deux (2) jours de voyage international seront ajoutés si le consultant ne réside pas dans le pays d'étude. Ils ne donneront pas droit à "per diem".

5 - Les provisions pour enquêtes seront précisément justifiées et dûment évaluées dans la méthodologie proposée en note de manifestation d'intérêt.